



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023 – 21h00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 21h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize janvier 2023, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER,

Absents :

Excusés : Sonia GILBERT, Karine FONT, Ludovic GOY

Pouvoirs : Sonia GILBERT pouvoir à Marilyne POYARD, Karine FONT pouvoir à Franck GUILLON, Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 10

16 présents – 19 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022
- **Délibération** : Subvention à l'association des classes en 3
- **Délibération** : Subvention à l'association Croq'livres
- **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DETR 2023
- **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DSIL 2023
- **Délibération** : Demande de subvention à la Région
- **Délibération** : Amendes de police 2022 – Engagement des travaux E-Boo
- Bus itinérant France Services

Questions diverses

- Commissions communales

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 15 décembre 2022 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ **Délibérations**

N°2023-01 : Demande de subvention des Classes en 3

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par l'association des Classes en 3. Demande sur laquelle le conseil Municipal a déjà échangé lors de sa réunion du 17 novembre 2022.

Cette association organise la fête des classards. Chaque année, c'est une association différente.

Il avait été voté par principe l'attribution d'une subvention à chaque association des classes qui en ferait la demande.

Lors de cette journée, toute la population est invitée lors du vin d'honneur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 €.

Approuvé : 15 voix pour 3 contre 1 abstention

N°2023-02 : Demande de subvention de l'association Croq'livres

Monsieur Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association Croq'Livres. Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € à l'association Croq'Livres. Cette subvention permettra de poursuivre l'acquisition de nouveaux livres (ou autres supports).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Franck ESSERTEL ne prend part au vote

Approuvé à l'unanimité (18 votants)

N°2023-03 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Salle communale dans la Résidence Séniors

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Résidence Séniors, dans laquelle une salle communale sera créée, afin d'en faire un lieu intergénérationnel.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 21 avril 2022 qui demandait cette même subvention pour ce projet.

La demande ayant été refusée, sans motif précis, Monsieur le Maire propose de reconduire cette demande pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 afin de financer ce projet.

La demande de subvention demandée s'élèverait à 50% du cout estimé des travaux.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2023-04 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Aménagement du Carrefour de l'Aubépin

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement du bourg de l'Aubépin, afin de sécuriser la circulation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2023 afin de financer ce projet.

La demande de subvention s'élèverait de 40% du cout estimé des travaux.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2023-05 : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhone Alpes – Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un bâtiment pour une maison d'assistantes maternelles (MAM).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhone Alpes, afin de financer ce projet.

La demande de subvention s'élèverait de 40% du cout estimé des travaux.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2023-06 : Engagement de la réalisation des travaux E.Boo – Amendes de police 2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-20 du 21 avril 2022 demandant une subvention au titre des amendes de police pour l'installation du dispositif E-Boo, solution connectée d'éclairage automatique au profit de secours hélicoporté.

La notification de cette subvention a été reçue le 06 janvier 2023, précisant que la somme de 8 800 € a été allouée à la Commune pour ce projet.

Une délibération doit être prise pour préciser que les travaux ont été réalisés, le dispositif est donc opérationnel et que la Commune accepte la subvention allouée au titre des amendes de police

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Claude GOY ne prend part au vote

Approuvé à l'unanimité (18 votants)

⇒ **Bus itinérant France Services**

Monsieur le Maire informe que la CCMDL met en place un service itinérant France services, pour permettre l'accès aux services publics à l'attention de tous les publics. Ce véhicule itinérant se déplacera à travers les 30 communes de la CCMDL (toutes sauf St Symphorien sur Coise et St Laurent de Chamousset, où des bureaux de France Services sont présents). L'objectif étant de permettre l'accès aux services publics au plus grand nombre, notamment les personnes les moins mobiles.

Le planning prévisionnel prévoit que le bus se déplace à Larajasse, les vendredis matin, tous les 15 jours, dès le printemps. Il a été suggéré que ce bus soit présent en alternance au bourg de Larajasse et au bourg de l'Aubépin. Ensuite, si le besoin en est ressenti, un arrêt sur Lamure pourra être envisagé.

Son emplacement nécessite une place suffisante (longueur 5 mètres) et surtout un accès à un branchement électrique.

Une convention sera signée entre la Mairie et la CCMDL.

Une vigilance particulière sera apportée sur la communication pour que ce service itinérant puisse être efficace.

Vote de principe : approuvé à l'unanimité

Claude GOY en profite pour faire part de l'arrivée prochaine d'un bus itinérant également, avec des services du département (assistance sociale, psychologue, ...).

⇒ **Commissions communales - Points divers**

- Retour sur la cérémonie des vœux du Maire :
 - Buffet très apprécié
 - Constat : moins de monde que d'habitude et manque de la jeune population (jeunes, familles, ...). La formule serait-elle à revoir : changement de jour ? faire le lien avec les associations ? inviter les nouveaux arrivants ? ...
- Commission environnement :
 - Etablissement du planning pour la tenue des permanences sacs poubelles
- Commission finances :

- Problème d'organisation au sein des services de la trésorerie suite à la réorganisation de septembre 2023 : retard dans les paiements et encaissement, plus d'interlocuteur précis, ... : perte de lien de proximité et appréhension pour le suivi et l'établissement des budgets
- Problème de parking dans le bourg de Lamure. Certains se garent sur des places non prévues et gênent à la circulation, notamment des cars scolaires.
- Commission voirie / service technique :
 - Déneigement : quelques difficultés ce jour, suite à des soucis techniques.
 - Remboursement des sinistres notifiés, suite aux derniers vols et accidents
 - Les décorations de Noël seront enlevées la semaine prochaine
 - Un premier devis a été réalisé pour le feu d'artifice. Un autre devis est demandé.
 - La commission de sécurité prévue ce matin a été annulée compte tenu de la météo.
- Syder :
 - Eclairage public : étude des modifications des armoires en cours afin de respecter la demande des zones prioritaires des bourgs
- Commission tourisme :
 - Rando des Gnoolus : 219 groupes ont parcourus celle de Lamure sur 2022
- Commission culture :
 - Projet de la réalisation d'un sentier culture sur la Commune, en lien avec Leila Moumen
- Commission bâtiment
 - Rafraichissement d'un appartement avant de le relouer (attente des devis).
- Commission école :
 - Un service minimum a été assuré ce jour suite à la grève.
 - Départ d'un agent en charge de la surveillance cantine/garderie. Son remplacement en cours et doit être pourvu pour le retour des vacances de février.
- Influenza aviaire :
 - La commune se situe dans le périmètre où toutes les volailles doivent être fermées
- Le Rallye des vieilles pierres traversera Larajasse le 25/03 (voitures de collection)
- Société de chasse : travail de régulation de la population des pigeons en centre bourg
- Repas prévus avec les bénévoles qui nettoient les sentiers
- Une visite du Sénat peut être proposée pour les élus, via une invitation de Mme Di Folco.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance

Claude GOY

